

LE TEMPS

finance Mercredi 12 janvier 2011

«L'échange automatique d'informations fiscales fonctionne»

Par Propos recueillis par Richard Werly, Bruxelles

Secrétaire d'Etat aux Affaires fiscales, le libéral Bernard Clerfayt dresse son bilan de la présidence belge de l'Union européenne. Les jours du secret bancaire luxembourgeois et autrichien sont selon lui comptés. La Suisse, malgré ses pourparlers avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, doit en tenir compte

Durant le second semestre 2010, alors que le gouvernement belge présidait l'UE, le secrétaire d'Etat aux Affaires fiscales, Bernard Clerfayt, a bataillé pour arracher aux Vingt-Sept un compromis sur l'échange d'informations fiscales, adopté début décembre. Mission accomplie? Cet élu Bruxellois pense que oui.

Le Temps: La présidence belge de l'UE a fait adopter le projet de directive européenne sur «la coopération administrative» en matière fiscale. A la demande du Luxembourg et de l'Autriche, des exceptions ont toutefois été consenties. La pêche aux renseignements reste prohibée. Est-ce vraiment un succès?

Bernard Clerfayt: C'est un bon compromis. Il acte des progrès indéniables. Certes, nous n'avons pas obtenu, comme nous le voulions, la généralisation immédiate de l'échange automatique d'informations sur les catégories de revenus non pris en compte par la directive «épargne» (dont s'inspire l'accord bilatéral Suisse-UE). Mais le texte est clair: d'ici à 2017, Le Luxembourg et l'Autriche devront passer à l'automatisme pour au moins trois catégories de revenus sur cinq. Une première évaluation est en outre déjà fixée pour juillet 2018. Le processus a beau être phasé et partiel, il est sur les rails et témoigne d'une volonté très claire de lutter contre la fraude. La norme communautaire demeure l'échange automatique d'informations. C'est l'essentiel.

– Il n'empêche: la Suisse, très attachée au maintien de l'anonymat, peut estimer que sa stratégie de régularisation au cas par cas est confortée...

– L'Europe avance en matière d'échange d'informations fiscales. C'est cela, le sens de l'histoire et la Confédération, qui participe de plus en plus au marché intérieur, ne peut pas l'ignorer. Nous avons noté que la Suisse a renégocié, depuis la publication de la fameuse liste grise du G20 en avril 2009, toute une série de conventions fiscales pour se conformer au modèle OCDE. Faut-il aller plus loin? Je le crois.

– De quelle façon?

– Certains chantiers vont s'ouvrir, comme celui de la révision de la Directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne, dont l'UE veut étendre le champ d'application. Ce qui entraînera une renégociation de l'accord avec la Suisse. Que la Confédération discute par ailleurs d'une régularisation du passif avec l'Allemagne ou le Royaume-Uni (ndlr: via le projet Rubik de prélèvement libérateur) est une chose. Ces pays sont dans leur droit. Rubik est peut-être un des «détours» que nous devons

emprunter pour avancer. Il serait néanmoins préférable pour Berne de négocier avec l'UE.

- Contrairement au Luxembourg et à l'Autriche qui continuent de la pratiquer, la Belgique a renoncé, début 2010, à la retenue à la source pour la fiscalité de l'épargne. Votre pays est passé à l'échange automatique d'informations. Concrètement, cela veut dire quoi?

- Nous allons transmettre, en juin et pour la première fois, l'intégralité des informations dont nous disposons sur les non-résidents possédant un compte d'épargne en Belgique, pour l'année fiscale 2010 et je peux vous dire que ce système fonctionne. Nous recevons des données depuis plusieurs années de nos partenaires européens et après pas mal de couacs initiaux, nous avons trouvé notre vitesse de croisière. L'algorithme de reconnaissance de l'identification des contribuables a déjà connu plusieurs améliorations. On a dû faire pas mal de nettoyage car, à l'origine, les formats techniques des informations n'étaient pas les mêmes. Il y a donc eu du déchet. Le taux de reconnaissance est actuellement de 77% pour l'exercice d'imposition 2008. Des améliorations ont été apportées pour 2009. Le taux automatique de reconnaissance, à terme, devrait approcher les 85%.

- Le Luxembourg, comme la Suisse continuent néanmoins de défendre la retenue à la source...

- La vérité est que vingt-cinq pays de l'Union sur vingt-sept préfèrent recevoir des informations sur leurs contribuables ayant des avoirs à l'étranger. Or plus nous échangerons, plus l'identification et l'exploitation des données par nos services fiscaux sera fructueuse. Avons-nous rencontré des problèmes? Oui. Nous avons eu, côté belge, des difficultés à exploiter au début les informations que nous recevions. Leur qualité variait. Il y avait des fautes d'orthographe, et surtout, beaucoup trop de données portant sur des petits montants. Sur les 175 000 données rendues utilisables, 5000 - représentant 50% du montant total de l'épargne concernée - ont été mises en «contrôle obligatoire». Les autres sont à disposition du contrôleur. Elles entrent dans le «patrimoine d'informations fiscales», mais le montant d'impôt qui y est lié est jugé trop faible pour rendre le contrôle impératif.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA